

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**5 NOVEMBRE 2012
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 5 novembre, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Lyne Beaulieu

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Rapport du maire sur la situation financière de la Ville pour 2012

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Sujet discuté lors des séances spéciales du mois d'octobre
- Publication du rapport du maire sur la situation financière
- Trottoir endommagé sur le boulevard René-Gaultier

Fin de la première période de questions.

**2012-405 Publication du rapport du maire
sur la situation financière 2012 de la Ville de Varennes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le texte du rapport du maire sur la situation financière 2012 de la Ville soit publié dans le journal La Relève diffusé dans la Ville et ce, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique, le tout conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes.

Adoptée.

**2012-406 Dépôt du rapport de la trésorière
Situation financière au 31 octobre 2012**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport de la trésorière sur la situation financière de la Ville en date du 31 octobre 2012.

Adoptée.

2012-407 Mise à jour – Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires de madame la conseillère Natalie Parent

Adoptée.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2012-408 Approbation procès-verbal, séance générale du 1^{er} octobre 2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 1^{er} octobre 2012 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le greffier adjoint des Services juridiques.

Adoptée.

2012-409 Approbation procès-verbal, séance spéciale du 15 octobre 2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 15 octobre 2012 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2012-410 Approbation procès-verbal, séance spéciale du 29 octobre 2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 29 octobre 2012 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2012-411 Approbation des comptes, octobre 2012

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière adjointe pour le mois d'octobre 2012 :

Fonds d'administration :	578 026.69 \$
<i>(chèques 3126 à 3233, 10012 à 10078, 10079 à 10212, paiements débit direct et paiements électroniques)</i>	

Fonds des dépenses en immobilisation :	1 180 603.15 \$
<i>(chèques 299 à 314 et 1012 à 1018)</i>	

Certificat de la trésorière numéro 2340

Adoptée.

RÈGLEMENTS

- A-2012-41** **Avis de motion – Règlement 707-41 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les usages «C3-01-01 Restaurant» et «C1-01-01 Dépanneur ou tabagie» dans la zone C-209 et de permettre la construction d'un maximum de 2 bâtiments principaux sur un même terrain**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-41 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les usages «C3-01-01 Restaurant» et «C1-01-01 Dépanneur ou tabagie» dans la zone C-209 et de permettre la construction d'un maximum de 2 bâtiments principaux sur un même terrain.

- 2012-412** **Adoption – Premier projet de règlement 707-41 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les usages «C3-01-01 Restaurant» et «C1-01-01 Dépanneur ou tabagie» dans la zone C-209 et de permettre la construction d'un maximum de 2 bâtiments principaux sur un même terrain**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-41 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les usages «C3-01-01 Restaurant» et «C1-01-01 Dépanneur ou tabagie» dans la zone C-209 et de permettre la construction d'un maximum de 2 bâtiments principaux sur un même terrain.

Adoptée.

- 2012-413** **Adoption – Second projet de règlement 707-40 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire le pourcentage minimum de matériaux de classe 1 comme revêtement extérieur dans les zones H-405, H-407, H-408, H-409 et H-518**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-40 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire le pourcentage minimum de matériaux de classe 1 comme revêtement extérieur dans les zones H-405, H-407, H-408, H-409 et H-518 soit et est adopté.

Adoptée.

2012-414 Adoption - Règlement 707-36 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser la construction de bâtiment agricoles et permettre l'élevage dans les zones A-225, A-306, A-313, A-314, A-315, A-316 et A-317

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-36 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser la construction de bâtiments agricoles et permettre l'élevage dans les zones A-225, A-306, A-313, A-314, A-315, A-316 et A-317.

Adoptée.

2012-415 Adoption - Règlement 707-39 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la zone I-222 à même les zones I-221 et I-207, de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-207, I-208 et I-221 et d'augmenter la superficie pour l'usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour les zones I-207, I-208 et I-221

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-39 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la zone I-222 à même les zones I-221 et I-207, de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-207, I-208 et I-221 et d'augmenter la superficie pour l'usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour les zones I-207, I-208 et I-221.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant les deux (2) demandes de dérogations mineures ci-après ; aucune intervention.

**2012-416 Demande de dérogation mineure no 1256-71-0937
Empiètement d'un garage détaché dans la cour avant – 1706, chemin de la Rivière-aux-Pins, Lot P-292**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour permettre l'empiètement d'un garage détaché dans la cour avant;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E. 2012-09-41 du 22 août 2012, le Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement recommande d'autoriser ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 17 octobre 2012 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 1256-71-0937 afin de permettre l'empiètement d'un garage détaché dans la cour avant au 1706, chemin de la Rivière-aux-Pins.

Le terrain porte le numéro de lot P-292 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone A-212.

Adoptée.

**2012-417 Dérogation mineure no 1354-16-9027
Agrandissement du bâtiment – 1420, boulevard Lionel-Boulet**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour permettre l'agrandissement du bâtiment principal;

Considérant la recommandation négative du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 2012-10-49 du 3 octobre 2012;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 17 octobre 2012 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure no 1354-16-9027 afin de permettre l'installation de portes de garage en façade.

Le terrain porte le numéro de lot 282-4-1 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone I-207.

Adoptée.

**2012-418 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 1354-16-9027
1420, boulevard Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation négative du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro CCUE 2012-10-49 du 3 octobre 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, sous réserve de l'asphaltage de la cour, du déplacement de la clôture de façon à rendre celle-ci légale ainsi que des engagements pour un aménagement paysager sur la butte en façade, l'émission du permis pour la construction d'un nouveau bâtiment commercial sis au 1420, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 282-4-1 dans la zone I-207, conformément aux plans UR-2012-4023/4024A3 et UR-2012-4023/4024A7.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2012-419 Élargissement de la chaussée, rue de la Gabelle et intersection 132
*Les Entreprises C.R. Ménard***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'élargissement de la chaussée, rue de la Gabelle et intersection 132;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant la recommandation du Service du génie daté du 30 octobre 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises C.R. Ménard, de Longueuil, selon l'option B de sa soumission du 30 octobre 2012, les travaux de planage et pavage en 2013 pour l'élargissement de la chaussée, rue de la Gabelle et intersection 132, pour un montant total de 93 533.87 \$ incluant les frais d'imprévus et les taxes.

D'autoriser également un montant estimé à 4 125 \$ pour imputer au projet le salaire d'un technicien en génie civil pour la surveillance de chantier.

Que la totalité de ce projet sera financé à même la réserve pour reconstruction de rues.

Certificat de la trésorière numéro 2338

Adoptée.

**2012-420 Acquisition d'un épandeur de terreau
O.J. Compagnie**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un épandeur de terreau;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant la recommandation du Service des travaux publics daté du 31 octobre 2012;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, O.J. Compagnie, de Sherrington, selon sa soumission du 30 octobre 2012, pour l'acquisition d'un épandeur de terreau, pour un montant total de 29 893.50 \$ taxes incluses. Cette dépense est imputable à même le fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2339

Adoptée.

2012-421 Achats regroupés (DAR) – Pneu pour 2012 à 2014

Considérant l'analyse du CSPQ dans le cadre du DAR Pneus;

Considérant la recommandation du Service des travaux publics daté du 24 octobre 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat selon l'appel d'offres du SCPQ 999104893 (SEAO #576792), pour les années 2012 à 2014, pour un montant total de 40 000 \$ plus taxes.

Certificat de la trésorière numéro 2337

Adoptée.

**2012-422 Demande de subvention – Fonds régional investissement jeunesse –
Projet de Skate-Park**

Considérant que le projet skate plaza pourrait être admissible en tout ou en partie;

Considérant que le président du comité Skate-Park est en accord avec la demande de financement;

Considérant que le montant disponible pour le territoire de Marguerite-D'Youville est de 34 037 \$;

Considérant que le comité Skate-Park est formé de jeunes tel que le stipule l'appel de projets;

Considérant la date de tombée du dépôt fixée au 15 novembre 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes autorise madame Manon Lanneville, directrice des Services récréatifs et communautaires, à déposer la demande de subvention;

Qu'elle soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente à intervenir dans le cadre de la présente.

Adoptée.

2012-423 Demande de subvention auprès de la MRC Marguerite-D'Youville – Fonds de soutien aux initiatives culturelles municipales de la MRC Marguerite-D'Youville

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 9 octobre 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes sollicite l'appui financier de la MRC de Marguerite-D'Youville dans la mise en œuvre du plan d'action de sa politique culturelle via le fonds de soutien aux initiatives culturelles municipales pour un Montant de 3 500 \$ pour l'année 2013;

Qu'une copie certifiée conforme de cette résolution soit envoyée au bureau de la MRC;

Que la directrice des Services récréatifs et communautaires, madame Manon Lanneville, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente à intervenir dans le cadre de la présente demande d'aide financière.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2012-424 Autorisation de signature
Entente de partenariat avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine – Programmation culturelle**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 9 octobre 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes sollicite l'appui financier du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans la mise en œuvre du plan d'action de sa politique culturelle via une entente en

développement culturel pour un montant de 30 000 \$ par année sur une période de trois (3) ans;

Qu'une copie certifiée conforme de cette résolution soit envoyée à la direction régionale du MCCCCF ainsi qu'une copie au Ministre Maka Koto;

Que la directrice des Services récréatifs et communautaires, madame Manon Lanneville, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente à intervenir dans le cadre de la présente demande d'aide financière.

Adoptée.

**2012-425 Autorisation de signatures
Entente Promoteur – Projet de rue de Normandie**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le protocole d'entente entre le promoteur et la Ville de Varennes ; tel protocole est joint à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2012-426 Autorisation de signature
Offre de vente de terrains Gestion DEQ**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'offre de vente entre Gestion DEQ et la Ville de Varennes ; telle offre de vente est jointe à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

2012-427 Émission d'obligation 2 277 000 \$ - Concordance

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 277 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
535	463 500 \$
597 (597-1)	291 200 \$
674	285 500 \$
678	289 300 \$
766	220 000 \$
774	27 500 \$
779	700 000 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu duquel desquels ces obligations sont émises.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 277 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 novembre 2012;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada, 2020, boulevard René-Gaultier, Varennes (Québec) J3X 1N9;

Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 21 novembre et le 21 mai de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par le maire et la ou trésorière. La Ville de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée.

2012-428 Émission d'obligation 2 277 000 \$ - 21 novembre 2012 – Courte échéance

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 277 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 535, 597 (597-1), 674, 678, 766, 774 et 779 la Ville de Varennes émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 21 novembre 2012); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 674, 678, 766 et 779, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

**2012-429 Émission d'obligation 2 277 000 \$ - 21 novembre 2012
Adjudication : Valeurs mobilières Desjardins Inc**

Attendu que, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 535, 597 (597-1), 674, 678, 766, 774 et 779, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de Varennes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 novembre 2012, au montant de 2 277 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville de Varennes a reçu les soumissions détaillées ci-dessous détaillées :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins Inc.	98,59500	224 000 \$	1,50000 %	21-11-2013	2,56436 %
		231 000 \$	1,60000 %	21-11-2014	
		237 000 \$	1,90000 %	21-11-2015	
		244 000 \$	2,10000 %	21-11-2016	
		1 341 000 \$	2,30000 %	21-11-2017	
Financière Banque Nationale Inc.	98,77600	224 000 \$	1,50000 %	21-11-2013	2,57947 %
		231 000 \$	1,75000 %	21-11-2014	
		237 000 \$	2,00000 %	21-11-2015	
		244 000 \$	2,20000 %	21-11-2016	
		1 341 000 \$	2,35000 %	21-11-2017	
Valeurs mobilières Banque Laurentiennes Inc.	98,56700	224 000 \$	1,50000 %	21-11-2013	2,60751 %
		231 000 \$	1,65000 %	21-11-2014	
		237 000 \$	1,85000 %	21-11-2015	
		244 000 \$	2,10000 %	21-11-2016	
		1 341 000 \$	2,35000 %	21-11-2017	
Marchés mondiaux CIBC Inc.	98,59900	224 000 \$	1,55000 %	21-11-2013	2,61231 %
		231 000 \$	1,70000 %	21-11-2014	
		237 000 \$	1,90000 %	21-11-2015	
		244 000 \$	2,15000 %	21-11-2016	
		1 341 000 \$	2,35000 %	21-11-2017	
RBC Dominion valeurs mobilières Inc.	98,68570	224 000 \$	1,60000 %	21-11-2013	2,65144 %
		231 000 \$	1,80000 %	21-11-2014	
		237 000 \$	2,00000 %	21-11-2015	
		244 000 \$	2,25000 %	21-11-2016	
		1 341 000 \$	2,40000 %	21-11-2017	

Attendu que l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins Inc. s'est avérée la plus avantageuse pour la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'émission d'obligations au montant de 2 277 000 \$ de la Ville de Varennes soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins Inc.

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée.

2012-430 Approbation des transferts budgétaires 2012

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 344 765 \$ pour 2012, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 31 octobre 2012 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récités.

Adoptée.

2012-431 Modification contractuelle – Honoraires pour services additionnels

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'appel d'offres, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable;

Considérant les justifications exposées en annexes des présentes (demande Axor);

Considérant que si le contrat avait été octroyé à l'origine à ce montant, la procédure d'octroi choisie aurait été la même;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 36 792.00 \$, taxes incluses, au contrat attribué à Axor, selon l'annexe jointe à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2012-432 Nomination des membres
Comité de la Politique familiale**

Considérant la parution de l'appel de candidatures publié dans l'À Propos de l'automne 2012;

Considérant la réception de neuf (9) lettres de motivation;

Considérant l'acceptation par le comité de la Politique familiale des choix soumis par le comité de sélection;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal entérine les nouveaux membres du comité de la Politique familiale pour 2012-2013 :

Mesdames Lise Fournier
Morgane Widmer
Lili Gagnon
Marie-André Bolduc
Geneviève Monat

Messieurs Raymond Gélinas
François Morin

Secrétaire Monsieur Jean-Marc Cimon

Que les présentes nominations remplacent toutes nominations précédentes.

Adoptée.

2012-433 Approbation du budget 2013 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

Attendu que le 25 septembre 2012, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2013;

Attendu qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Varennes;

Attendu que ce budget doit être soumis pour approbation de chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le budget 2013 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 25 septembre 2012, prévoyant des revenus et dépenses de 37 115 972 \$ dont une quote-part de 3 379 457 \$ pour la Ville de Varennes.

Adoptée.

2012-434 Approbation du budget 2013 de la Régie intermunicipale de l'eau potable

Considérant que le 18 octobre 2012, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable a adopté son budget pour l'exercice financier 2013;

Considérant qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Varennes;

Considérant que le conseil d'administration doit approuver le budget 2013 de la Régie;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le budget 2013 de la Régie intermunicipale de l'eau potable, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 18 octobre 2012, prévoyant des revenus et dépenses de 5 242 497 \$ dont une quote-part de 2 223 904 \$ pour la Ville de Varennes.

Adoptée.

2012-435 Terres agricoles des américains – Reconduction des baux

Considérant que les baux pour la location des droits que la Ville de Varennes possèdent dans les parties de lots originaires 167, 168, 207 à 209, 211, 213, 215 à 222, 226, 227, 340, 351, 366, 378, 388 et 399 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes deviennent échus au 31 octobre 2012 ;

Considérant que le Conseil opte pour la reconduction desdits baux;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le bail pour la location des terres agricoles entre la Ville de Varennes et les locataires ci-après, pour une période d'un an, soit du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013, aux mêmes conditions que celles prévues au bail du 5 décembre 2002, à l'exception du terme, du prix qui sera de 110 \$ l'arpent, de la clause de résiliation ainsi que des dates de paiement qui seront, pour le premier versement de 50 % le 1^{er} décembre 2012 et le deuxième versement le 1^{er} juin 2013, pour le solde.

NOM	LOTS	PRIX ANNUEL AVANT TAXES
Les Entreprises agricoles de Varennes Inc.	167, 168, 221, 222 et 340 (212,95 arpents)	23 424,50 \$
M. Roland Beauchamp	208 (51,28 arpents)	5 640,80 \$
M ^{me} Cécile Beauchemin	209 (2), 227 (152,83 arpents)	16 811,30 \$
Ferme Normand Jodoin Inc.	211, 366 (105,77 arpents)	11 634,70 \$
Ferme Promarc Inc.	213 (60 arpents)	6 600,00 \$
M. Denis Bréard	226 (50,02 arpents)	5 502,20 \$
Les Fermes Wilfrid Larose Inc.	207, 209 (1), 215, 216, 217, 218, 219, 220, 351, 378, 388 et 399 (612,71 arpents)	67 398,10 \$

Adoptée.

**2012-436 Union des municipalités du Québec et Groupe financier AGA Inc.-
Règlement hors-cours**

Attendu que l'UMQ a négocié au nom des municipalités une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la Ville;

Attendu qu'une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012;

Attendu que l'UMQ recommande d'accepter cette entente;

Attendu que la Municipalité a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions;

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes accepte l'entente de règlement jointe en annexe selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et demande au Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente.

Adoptée.

2012-437 Contribution financière – Programme AccèsLogis Québec

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confirmer la contribution financière de la Ville de Varennes, estimée à une valeur de 704 481 \$ (soit la valeur marchande estimée du terrain) ainsi que l'engagement de la cession d'un terrain d'environ 6 726 m² pour la réalisation du projet AccèsLogis.

Adoptée.

**2012-438 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2012-11 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 31 octobre 2012.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Historique des Terres des américains
- Localisation du centre de prélèvement
- Félicitation pour une bonne gestion municipale
- Nature du règlement de la poursuite contre le Groupe AGA
- Avis public de démolition de l'ancien Riendeau Sport
- Date des travaux pour la nouvelle bibliothèque et la résidence pour personnes âgées autonomes
- Nature du sentier fauché au parc Saint-Charles
- Qualité élevée des passages piétonniers aménagés entre la rue de la Sarcelle et la Frayère Saint-Charles
- Nature des travaux commencés à l'ancien golf
- Mise en demeure de l'ancien transporteur au conseil intermunicipal de transport Sorel-Varenes
- Utilisation du fonds patrimonial
- Coûts de la police et de l'eau potable pour 2013
- Demande d'installation d'abribus sur la route 132
- Date des travaux pour le stationnement incitatif de l'AMT
- Identification d'arbres sur la rue Sainte-Anne
- Accumulation importante de terre sur l'ancien golf

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 25.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA